

Plan d'études du Master en pédagogie musicale – enseignement instrumental

Modules		Année 1	Année 2
Formation principale			
		FP-MA1 30 ECTS	FP-MA2 30 ECTS
Instrument ou instrument historique	cours indiv. de 80'	A1 e	A2 e ⁷
Concert médiation (uniquement en cas de 2 ^e Master ⁸)			
Préparation au concert médiation	session	p	
Concert médiation et soutenance			A2 e
Heures d'accompagnement (piano) ⁹	en cours et individuel	p	p
Coaching baroque ¹⁰	coaching indiv.		p
Masterclasses	sessions	p	p
Séminaires spécifiques (selon offre)	sessions	p	p
Formation spécifique			
		FS-MA1 18 ECTS	FS-MA2 18 ECTS
Second instrument			
Piano comme instrument secondaire ou clavecin comme instrument secondaire et basse continue (DMA) ou pose de voix (pour les instruments harmoniques)	cours indiv. de 30'	A3 e	
Sciences de l'éducation			
Sciences de l'éducation et analyse de l'activité	cours de 90'	A1 e	A2 p
Gestion de l'enseignement en groupe	sessions	A1 p	A2 e
Didactique instrumentale	cours-atelier de 45' + 15' par étudiant-e suppl.	A1 e	A2 e
Didactique de l'improvisation	sessions	p	
Stage en enseignement instrumental	stage	ce	ce
Projet de Master			
Travail de Master	tutorat	p	e
Démarche portfolio et examen pratique		p	e
Formation complémentaire et optionnelle			
		FCO-MA1 12 ECTS	FCO-MA2 12 ECTS
Musique d'ensemble			
Musique de chambre : 2 projets semestriels	cours de 60'	1 projet e	1 projet e
Musique de chambre contemporaine : 1 projet semestriel	cours de 60'		1 projet e
Grand ensemble	sessions	p	p
Projet de Master			
Atelier de recherche MA au choix	atelier semestriel de 120'	e	
Cours à choix facultatif		e/p	e/p
Français (pour les non-francophones, jusqu'au niveau B1)	cours collectif	e	

⁷ S'il s'agit d'un premier Master dans une haute école suisse, la discipline principale est évaluée lors d'un récital. S'il s'agit d'un deuxième Master dans une haute école suisse, elle est évaluée lors du concert médiation.

⁸ Lorsque le premier Master a été réalisé dans une haute école suisse.

⁹ Tous les instruments, sauf piano, orgue, guitare.

¹⁰ Uniquement pour violon et violoncelle (4 heures en 2^e année), ainsi que basson, flûte et hautbois (8 heures en 2^e année).